

HONORAIRES D'AGENCE

Barème TTC

TRANSACTION

Habitations : **Jusqu'à 100 000€ : 5000 Euros**

De 101 000 à 125000 Euros la commission est de 6% TTC

De 126 000 à 180 000 Euros la commission est de 5,5% TTC

De 181 000 à 250 000 Euros la commission est de 5% TTC

De 251 000 à 450 000 Euros la commission est de 4.5% TTC

A partir de 450 000 Euros la commission est de 4% TTC

Locaux commerciaux : 6 % TTC du prix du local

Fond de commerce : 6 % TTC du prix du fond de commerce

Terrains : 10 % TTC du prix du terrain

Rédaction de compromis : 500 € TTC à la charge de l'acquéreur

LOCATION

A la charge du propriétaire et du locataire

Zone tendue :

Honoraires de visite, étude du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC X nombre de m²

Honoraires de rédaction d'état des lieux : 3 € TTC X nombre de m²

Hors zone tendue :

Honoraires de visite, étude du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC X nombre de m²

Honoraires de rédaction d'état des lieux : 3 € TTC X nombre de m²

GESTION

6% HT des sommes encaissées + aide à la déclaration 24euros TTC

Frais d'avenant au contrat : 50 € HT à la charge du demandeur

AVIS DE VALEUR

Honoraires d'avis de valeur : 150 € TTC dans le cadre d'une succession, donation, rachat de part, financement bancaire.

NOTRE AVIS VALEUR EST OFFERT DANS LE CADRE D'UNE MISE EN VENTE.

Tous nos prix s'entendent TVA incluse.